

Edito

Le principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'Environnement consacre le droit pour toute personne « d'accéder aux informations relatives à l'environnement », mais aussi « de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

Dans ce cadre, la loi du 27 décembre 2012 a demandé que certains projets de décrets et d'arrêtés ministériels ayant un impact sur l'environnement fassent l'objet d'une consultation du public, à titre expérimental. Des forums électroniques seront ainsi créés pour permettre au public de présenter ses observations et de consulter toutes les contributions des internautes.

La loi a également prévu de confier à des personnalités qualifiées désignées par la CNDP la rédaction de la synthèse des observations du public, dans un but de transparence.

Le décret du 27 décembre 2013 a arrêté le champ d'application de cette expérimentation qui aura lieu du 1er janvier au 1er octobre 2014 : le patrimoine, la chasse et les installations classées.

Ces dispositions font écho à notre volonté de développer les modalités du débat public et la participation citoyenne pour reconstruire la confiance et redonner de la légitimité aux décisions publiques.


Christian LEYRIT,
Président de la CNDP

L'ACTUALITÉ DE LA CNDP

Expérimentation relative à la mise en oeuvre du principe de participation du public

Les modalités de l'expérimentation ont été précisées par un décret et un arrêté ministériel adoptés le 27 décembre 2013. Trois domaines sont concernés : patrimoine naturel, chasse, installations classées.

[Consultez le document explicatif.](#)



Les suites des débats publics

Ligne Orange Grand Paris Express :

Ce projet de rocade en métro automatique porté par le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) a pour objectif de relier les stations du Grand Paris Express,



Champigny-Centre et Noisy-Champs à la station Rosny-Bois-Perrier, d'une part, et la station Rosny-Bois-Perrier à Saint-Denis Pleyel, d'autre part. Il a fait l'objet d'une [concertation recommandée](#) du 11 février au 30 mars 2013, sous l'égide d'un garant nommé par la CNDP, Monsieur Michel GAILLARD. [Le 20 décembre 2013](#), la CNDP a souligné la qualité du [rapport de Michel GAILLARD](#) et du [bilan de la concertation rédigé par le STIF](#). Ces documents seront joints au dossier d'enquête publique.



Les débats en cours



Grand Stade de Rugby :

Depuis le 11 janvier 2014, le débat public s'est enrichi de nouvelles modalités. Avec le « [débat mobile](#) », la commission particulière et les porteurs du projet se déplacent à la rencontre du public dans les lieux de vie du territoire (gares, marchés...), donnant l'occasion de dialoguer et d'échanger sur le projet. Une réunion publique d'échange entre le maître d'ouvrage et les étudiants de l'Institut d'Administration des Entreprises de Toulouse a également été organisée le 22 janvier dernier. La commission particulière a prévu des [auditions](#) pour apporter un éclairage particulier sur des thématiques spécifiques. Enfin, certaines réunions sont retransmises en direct et les questions posées sur Internet (via les comptes [Twitter](#) et [Facebook](#)) sont posées à la tribune.



Les futurs débats et concertations



Port Seine Métropole (secteur Ouest) :

La CNDP a [décidé](#) d'organiser un débat public sur ce projet de plate-forme multimodale (voie d'eau, fer, route) d'une surface de 100 ha, situé à Achères. Fortement lié à la réalisation du programme de travaux du Grand Paris, ce projet est destiné à accueillir les flux logistiques de granulats et matériaux de construction ainsi que des déblais de chantier. Malgré un coût estimé à 110 M€, en deçà des seuils de saisine obligatoire, le maître d'ouvrage HAROPA Ports de Paris avait fait le choix d'une saisine volontaire compte tenu des enjeux du projet. Celui-ci s'inscrit en effet dans le cadre du développement de la Seine aval, secteur faisant l'objet d'une opération d'intérêt national (OIN), et présente de forts enjeux environnementaux.



Liaisons nouvelles Ouest Bretagne - Pays de la Loire :

La CNDP a [décidé](#) d'organiser un débat public sur ce projet ferroviaire qui vise à améliorer les relations sur le territoire du Grand Ouest, à rapprocher les deux capitales régionales et à placer Brest et Quimper à 3 heures de Paris. Quatre scénarios très différenciés sont présentés, dont les coûts s'échelonnent entre 3 et 6 M€, l'un d'entre eux privilégiant l'amélioration des lignes existantes.

Ce projet a été retenu en 2ème priorité par le Premier ministre dans le plan Investir pour la France présenté en juillet 2013. Il s'inscrit également dans la politique mise en

place par le Gouvernement au travers du pacte d'avenir pour la Bretagne signé en décembre. La Commission nationale a considéré que ce projet, par son ampleur, revêt clairement un intérêt national, qu'il présente des enjeux socio-économiques très importants pour ces deux régions, et des incidences environnementales significatives.



PUBLICATIONS - MANIFESTATIONS



Publications

▶ L'ouvrage de Pierre Rosanvallon [Le Parlement des invisibles](#) (Seuil, janvier 2014) constitue le manifeste du projet participatif en ligne [Raconter la vie](#) lancé par l'auteur pour « remédier à la mal-représentation qui ronge le pays ». Les internautes sont invités à partager une expérience de leur vie professionnelle ou personnelle sous forme de récit dans un but de connaissance mutuelle.

▶ Le Conseil régional du Nord Pas de Calais lance le 4ème appel à projet de son [programme Programme Chercheurs-Citoyens](#), jusqu'au 28 février 2014. L'objectif est de renforcer le dialogue science - société en accompagnant des projets répondant à une problématique sociale et dont la mise en œuvre bénéficiera à tous en tant que bien commun.

▶ La Fondation de France lance un nouvel [appel à projet « Démarches participatives »](#) ouvert jusqu'au 15 avril 2014. L'objectif est d'accompagner des démarches innovantes permettant de renforcer la participation et le pouvoir d'agir des personnes.

▶ Le Conseil de développement de Nantes métropole publie une [note d'orientations](#) présentant ses premières propositions pour l'organisation d'un débat public territorial sur les franchissements de Loire. Cette note s'appuie sur des auditions d'acteurs dont Laurence MONNOYER-SMITH et Jacques ARCHIMBAUD, vice-présidents de la CNDP.



Manifestations

Colloque international - 16 et 17 juin 2014 : Découvrez le [programme provisoire](#) du colloque « Le citoyen et la décision publique. Enjeux de légitimité et d'efficacité » organisé par la CNDP à la Cité des Sciences et de l'Industrie.

▶ Le président de la CNDP, Christian LEYRIT, est intervenu le 10 janvier lors de la 4è Convention des auditeurs de l'Institut des Hautes études pour la Science et la Technologie Intervention (IHEST), sur le thème « Le débat public et l'innovation ».

▶ Le 12 février, Laurence MONNOYER-SMITH, vice-présidente de la CNDP participera à un débat organisé dans le cadre de la Stratégie Nationale de Santé sur le thème « [Débat public en santé : quelle réalité ?](#) ».

▶ La présentation de la [3è édition du Baromètre de la Concertation et de la décision publique](#) par le cabinet Res publica aura lieu le 11 février, en présence de Christian LEYRIT, président de la CNDP.

▶ Les 27 et 28 février, l'Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM) organise [Wikicité](#), événement dédié à la participation citoyenne à l'ère numérique.

ÉDITION

Directeur de la publication : Christian LEYRIT, président de la CNDP

La loi relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations transmises. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant à exercer auprès de la CNDP. Sauf opposition écrite de votre part, ces informations pourront être communiquées à des tiers dans le strict cadre des missions de l'Établissement.

Suivez-nous



S'abonner à la lettre d'information



Copyright© 2014 CNDP, Tous droits réservés.

Vous recevez ce message car vous êtes inscrit à la liste de diffusion de la CNDP.

Si vous souhaitez vous désabonner, [cliquez ici](#)

Commission nationale du débat public
244, Boulevard Saint-Germain
75007 Paris
France